

1. *Débitrice:* **STC Swisstraders.com SA**, place de Cornavin 14-16, **1201 Genève**

2. *Remarques:* gestion de patrimoine principalement en Suisse, commerce de devises, de métaux et pierres précieuses, conseil en placements et gestion de fortune, conseil financier, fondation et gérance de sociétés ou toute autre activité y relative

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

- 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
- 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
- 3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1)

Pour tout renseignement:

Gisèle Unternahrer, tél. 022 388 89 04

Office des faillites

1227 Carouge

(03406426)